



## **Procès-verbal n° 2 de la réunion du Conseil d'administration du 6 juin 2023**

**Présents :** Mmes, M.Joliet, I.Delrue, C. Porphyre, MM. M.Collard, JP. Delchef (*président*), S.Faraone, A.Geurten, J.Nivarlet (*vice-président*), B.Scherpereel (*secrétaire général*), P. Thomas (*trésorier général*).

**Excusés :** MM M.Collard, JP Vanhaelen.

La réunion a lieu en présentiel dans les locaux de l'ADEPS à Jambes et débute à 18h30.

### **0. Approbation de l'ordre du jour**

#### **1. Assemblée générale du 17 juin 2023**

##### **1.1. Documents officiels**

Les membres du CdA parcourent les documents qui ont été publiés dans la newsletter et envoyés aux membres effectifs de l'assemblée générale en date du 2 juin 2023.

##### **1.2. Echos de la commission législative du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Le président fait rapport de la réunion de la commission législative du 1<sup>er</sup> juin 2022 au cours de laquelle les interprétations de certaines dispositions de l'article PM12 ont été affinées et les propositions de modifications statutaires déposées par le CdA.

##### **1.3. Préparation de la présentation des rapports annuels**

Sur proposition du président, les membres du CdA s'accordent sur les modalités de présentation des rapports annuels.

##### **1.4 Modalités de réponses aux questions éventuelles**

Sur proposition du président, les membres du CdA s'accordent sur les modalités de réponse aux questions éventuelles posées sur les rapports annuels. En ce qui concerne les éventuels points divers, ils seront adressés aux membres du CdA selon leur objet.

##### **1.5. Liste des clubs**

Le trésorier général dressera la liste des clubs qui pourraient être en défaut de paiement le jour de l'assemblée générale.

## **2. Organisation des Awards 2023 le 16 janvier 2023**

### **2.1. Organisation Awards**

M. Joliet, présidente du département championnat et le président présentent l'état d'avancement de la préparation de l'événement :

- nominés : la réponse à l'invitation adressée aux nominés a remporté un succès certain.
- la décoration des lieux, le fléchage sont assurés par le département promotion
- les modalités de la réception sont entérinées
- les trophées et diplômes sont commandés
- l'animation est confirmée

### **2.2. Match U20**

L'organisation de la rencontre des U20 contre les Pays-Bas est confirmée

## **3. Colloque la Beauté du sport le 27 juin 2023**

Le président présente le colloque sur « la gestion positive des conflits au service des arbitres » organisé par l'AWBB, la LFH et FVWB à l'attention des arbitres régionaux des 3 fédérations.

## **4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2023**

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2023 tel qu'il a été publié dans la newsletter n° 1008 du 2 juin 2023.

## **5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 23 mai 2023**

### **5.1. Dossier du BC Chalet (1168)**

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier rédigé par le président et de la réaction du club à celui-ci.

A ce sujet, les membres du CdA confirment que l'utilisation de panneaux en verre trempé constitue une obligation et non une option pour les clubs évoluant en 1ère provinciale et en régionale séniors.

Dans ce contexte, ils se réfèrent à la dernière version du règlement FIBA en matière d'équipements.

## **6. Compétences administratives du conseil d'administration**

### **6.1. Evaluation globale des assemblées provinciales**

Les membres du CdA procèdent à un échange de vues sur l'organisation et la tenue des assemblées provinciales.

D'une manière générale, ils confirment l'utilité de ces assemblées qui permettent aux clubs de prendre connaissance de l'action des instances provinciales, de suggérer des innovations et de rencontrer leurs homologues. Dans ce contexte, la tenue de l'assemblée provinciale en présentiel est incontournable.

D'autres considérations sont formulées et feront l'objet d'un échange de vues lors d'une prochaine réunion du département relations CP-CDA à savoir

- La date des assemblées provinciales
- Les modalités d'accueil des participants
- La mise à disposition de tous les documents (en ce compris la communication du CdA)
- Les modalités de vote des play-off provinciaux

- Les modalités de vote et de publication du tableau de montée et descentes
- La présence des candidats arbitres régionaux

Par ailleurs, la présence du CdA fera l'objet d'une réflexion sur la dynamique à envisager afin de répondre au mieux aux questions des dirigeants de clubs.

## 6.2. Evaluation individuelle des assemblées provinciales

Les considérations de chaque assemblée provinciale seront partagées avec le bureau du comité provincial concerné.

## **7. Trésorerie générale**

Le trésorier-général présente la liste des stagiaires du CRF pour lesquels l'application de l'article PJ65 bis est envisagée.

La procédure à appliquer en cas de renvoi fera l'objet d'une adaptation.

## **8. Nouvelles des départements**

### 8.1. Département 3X3

#### 8.1.1. Premier bilan des finales des Girls Got Game & Boys can play

S. Faraone, président du département 3X3, présente le premier bilan sportif de l'événement qui est positif à tous les niveaux.

### 8.2. Département mini-basket

#### 8.2.1. Organisation des stages fédéraux

Le trésorier-général présente le volet financier de l'organisation des premiers stages fédéraux qui seront organisés lors des vacances d'automne. Différentes questions seront relayées à la direction technique.

## **8.3.Commission des entraîneurs**

### 8.3.1. Journée des cadres

Les membres du CdA confirment que la journée des cadres sera organisée le mercredi 01/11/2023 vu que le 11 novembre 2023 tombe un samedi, journée de championnat.

#### 8.3.2. Formation hybride - Renouvellement de la licence stagiaire.

#### 8.3.2. Formation hybride - Détermination des statuts et des conséquences.

Sur proposition de la direction technique, les membres du CdA décident de définir 4 statuts dans le cadre du déroulement de la formation et de définir les conséquences de celui-ci, à savoir :

- REUSSI : Le stagiaire a réussi complètement sa formation : Il se voit attribuer le diplôme correspondant ;
- AJOURNE : Le stagiaire a suivi toute la formation, n'a pas réussi les examens et dispose d'une seconde session pour passer ses examens : Il ne se voit pas octroyer de diplôme mais la licence stagiaire continue.
- ECHEC : Le stagiaire a suivi toute la formation mais n'a pas réussi les examens : Il ne se voit pas octroyer de diplôme et la licence stagiaire est supprimée. En cas de réinscription à une formation, la licence stagiaire est disponible dès la date d'inscription.
- ABANDON : Le stagiaire arrête les cours ou ne participe pas à la formation ou ne dépose pas les travaux dans un délai imparti : Il ne se voit pas octroyer de diplôme et la licence stagiaire est supprimée. En cas de réinscription à une formation, la licence stagiaire est disponible dès la date de la première journée de la formation.

Ces dispositions seront intégrées dans le règlement d'ordre intérieur et remplace les dispositions de l'article PC32.2 de manière temporaire.

#### 8.3.3. Diplôme MS Initiateur MINI Basket ancien système

Sur proposition de la direction technique, les membres du CdA décident que suite à la réforme des formations, les titulaires du diplôme MS Initiateur MINI Basket seront autorisés à coacher les équipes jeunes jusqu'à U14 inclus.

#### 8.3.4 Licence animateur MAXIBASKET ancien système

Sur proposition de la direction technique, les membres du CdA décident que, suite à l'implémentation de la formation Encadrant P2-P4, les titulaires du brevet animateur Maxi Basket obtenu jusqu'en 2023 seront autorisés à coacher en P2, P3 et P4.

Ces coachs restent dans le système de formation continuée à valider par Olympiade.

#### 8.3.5 Formation continuée des formations encadrants P2/P3/P4

Sur proposition de la direction technique, les membres du CdA décident que suite à l'implémentation de la formation des encadrants, les titulaires du brevet d'encadrant Encadrant P2-P4 (obtenu à partir de 2023) devront, pour prolonger la validité de celui-ci et obtenir le renouvellement de la licence de coach, assister à 1 clinic MAXI Basket par saison.

#### 8.3.6 Concorde des diplômes ancien système - nouveau système

Sur proposition de la direction technique, dans un but de simplification administrative, les membres du CdA décident de faire concorder et modifier la dénomination des diplômes octroyés précédemment de la manière suivante :

- « Animateur Minibasket » devient « MS ANIMATEUR »
- « Initiateur Minibasket » devient « MS INITIATEUR »
- « Educateur Maxibasket » devient « MS EDUCATEUR »
- « Entraîneur Maxibasket » devient « MS ENTRAINEUR »

Les différentes décisions feront l'objet d'une publication dans une prochaine newsletter.

### 8.4. Département Championnat

#### 8.4.1. Composition des séries 23-24

M. Joliet, présidente du département, présente les adaptations à la composition des séries de jeunes régionaux qui sont validées par le CdA.

### 8.5. Département arbitrage

Les membres du CdA valident la demande du département compétition de Basketball Belgium visant à ce que la demande d'arbitres officiels pour des matches amicaux avec une équipe de TDW ou de TDM soient adressées au NDR.

## 9. Basketball Belgium

Le président fait part des questions sur l'orientation future du 3X3

## 10. Agenda

8 juin 2023 : Belgian Cats - Chine à Kortrijk  
10 juin 2023 : Belgian Cats - Chine à Leuven  
16 juin 2023 : Awards  
17 juin 2023 : AG  
20 juin 2023 : CDA

29 juin 2023 : cérémonie de clôture CRF

### **11.Divers**

La question de la présentation d'un certificat de bonne vie et mœurs préalable à l'inscription aux cours d'entraîneurs est posée et sera relayée à l'observatoire de l'Ethique.

Selon la réponse, l'imposition du certificat de bonne vie et meurs pourrait être reprise dans les obligations des clubs.

La réunion se termine à 20h00 et la prochaine réunion est programmée le mardi 20 juin 2023 à 17h30 dans les locaux de Jambes.

Jean-Pierre Delchef

Président

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général